



SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Elaboration du DOO – Atelier environnement et TVB

Jeudi 20 septembre 2018

SYNTHESE DES REMARQUES

Présents :

AUBERTIN Thibault	Pays des Vosges Saônoises
AVIOTTE Véronique	CD70
BATAILLE Laure	Pays des Vosges Saônoises
BEAUVAL Violette	Pays Vesoul Val de Saône
BEY Jean-Pierre	La Chapelle-lès-Luxeuil
BOUCRY Monique	Fallon
BROUTCHOUX Gérôme	Vauvillers
CATRIN Olivier	EPTB Saône et Doubs
DAGUENET Robert	MSA
DE MALLIARD Henri	CCHC
DESIRE Michel	Passavant La Rochère
FRESLIER Jacky	MNVS et FNE 70
FRESLIER Marie Claire	Mélisey
GUILLON Florence	Pays des Vosges Saônoises
JABRY Nathalie	Luxeuil-les-Bains
LAURENT Paul	Hautevelle
MARTHEY André	SIBHVO Communauté de communes du Pays de Villersexel
MAURY Claude	Bureau d'études <i>L'Atelier des Territoires</i>
MONIN-GUENOT Frédéric	PNR Ballons des Vosges
MORLOT Robert	Communauté de Communes du Pays de Lure
OSTER Julien	Commissariat de massif des Vosges
OUAHDYA Dominique	Fédération de Pêche de Haute-Saône
PERNOT Hélène	Communauté de Communes du Pays de Lure
PIERREL Marguerite	ALPEN
PINOT Alicia	Luxeuil-les-Bains
ROGER Bernard	Francalmont

SAINTIGNY Henri	Servance-Miellin
SEGUIN Laurent	Pays des Vosges Saônoises
TARIN Pierric	Ronchamp
TOUBALE Rokaya	Conseil Régional BFC
TRAMESEL Jean-Claude	Aillevillers et Lyaumont
VANETTI Jean-Luc	ALPEN
VIDALIE Bruno	AUTB

Excusés :

BAVARD Martine	Luxeuil-les-Bains
BELLON Alexandre	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Besançon
BELON Jean-Paul	Grammont
BENOIT Vivien	Office national de la chasse et de la faune sauvage
BOURGEOIS Pascal	NEOLIA
CARTIER Frédéric	Vice-Président du PETR du Doubs Central
CHAILLOT Charlotte	SOLIHA
CHANTERANNE Damien	CRPF
CHAPELLE Céline	SIED 70
COLLIGNON Nicolas	Luxeuil-les-Bains
COPPOLA Rosaire	Vauvillers
CORNAVAUX Jean-Pierre	Château médiéval d'Oricourt
CORNU Sébastien	Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud
FRANÇOIS Bernard	Magnoncourt
GALMICHE Michel	Plancher-les-Mines
GANY Géraud	DIR Est - Vesoul
GRILLOT Alain	Fougerolles
GROSJEAN Sophie	Lure
LEJEUNE Christophe	Député
MARIE Anthony	Communauté de Communes de la Haute Comté
MARTHEY Louis	Luxeuil-les-Bains
NAPPEY Rémy	Président du PETR du Doubs Central
M. NOBLANC	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Saône et du Territoire de Belfort
PELLETERET Gérard	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
PELLETIER Ludovic	PETR du Doubs Central
PLANCHON Herve	RTE – Responsable d'études concertation environnement
POISSONNET Mikael	COFOR
TISSERAND Denis	La Montagne

Pièce jointe :

- Diaporama diffusé en séance

Laurent SEGUIN, élu référent SCOT et vice-président du Pays des Vosges Saônoises, introduit la séance en excusant le président de son absence. Il indique qu'un séminaire SCOT devait initialement avoir lieu ce jour mais qu'il a été décidé de rencontrer au préalable les communautés de communes afin de partager le projet. Le séminaire aura lieu le 18 octobre prochain. L'objectif fixé est d'approuver le SCOT avant les élections municipales.

Florence GUILLON rappelle ce qu'est un DOO et le principe de compatibilité avec les autres documents d'urbanisme.

Laurent SEGUIN précise que le DOO fixe :

- des orientations qui rappellent le contexte et les objectifs visés en cohérence avec la stratégie définie par le PADD
- des objectifs comprenant des prescriptions qui devront être mises en œuvre par les collectivités et des recommandations soumises à une plus libre appréciation.

Florence GUILLON cite quelques exemples d'objectifs et de prescriptions pour illustrer les propos dans les domaines du développement résidentiel et du développement économique.

Claude MAURY du bureau d'études *L'Atelier des Territoires*, en charge du volet environnemental du SCOT, rappelle les objectifs environnementaux définis dans le PADD.

Il propose successivement une série de prescriptions et recommandations afin d'aborder les différents thèmes traités dans le PADD.

1. Préservation du patrimoine naturel, agricole et forestier

Au sujet des limites à l'extension de l'urbanisation linéaire pour les communes situées dans les vallées vosgiennes :

Laurent SEGUIN indique qu'il est important de conserver les coupures vertes dans les vallées, elles existent encore alors que certaines vallées vosgiennes et alsaciennes les ont perdues.

Pierric TARIN est favorable à l'écriture de la prescription et à la cartographie des limites de l'urbanisation.

Laurent SEGUIN fait le parallèle avec la question de la consommation foncière.

Julien OSTER indique que la loi Montagne vient déjà limiter l'urbanisation et se pose la question de la fixation des limites. Il propose de mettre en place une « boîte à outils » pour accompagner cette règle et ainsi préserver la morphologie urbaine.

Jean-Pierre BEY souhaite que la question soit tranchée sans quoi rien ne sera fait.

Hélène PERNOT indique que dans le PLUI de la CCPL le choix a été fait de fixer les limites à l'urbanisation linéaire pour éviter les erreurs du passé, limiter le coût des extensions de réseaux, ... La CCPL s'est inspirée d'une méthodologie du PNRBV pour dessiner les enveloppes urbaines.

Robert MORLOT attire l'attention sur le fait qu'une fois que les limites sont tracées, elles sont opposables aux PLUi.

Jacky FRESLIER est d'accord pour la fixation de limites.

Michel DESIRE pense qu'il faut distinguer deux niveaux. Le niveau de proximité qui connaît le mieux son territoire, s'il y a des limites à instaurer, cela doit se faire à ce niveau. En revanche, s'il y a une notion de continuité, c'est à l'échelle du SCOT que cela doit se faire afin d'avoir une vision d'ensemble.

- Il est décidé de fixer de telles limites dans les vallées vosgiennes.

Au sujet de la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

Violette BEAUVAL demande si des compensations sont envisagées lorsqu'un projet est susceptible d'endommager un réservoir de biodiversité. Monsieur MAURY répond par la négative.

Pierric TARIN estime que trop de précision dans la délimitation des corridors écologiques risque de générer des surcoûts dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Frédéric MONIN-GUENOT préférerait parler des conditions de fonctionnalité des corridors pour montrer si le réservoir fonctionne.

Marguerite PIERREL indique que l'objectif est le fonctionnement des corridors. Leur entretien est plus important que leur largeur.

Nathalie JABRY questionne sur la perméabilité des clôtures. Ces dispositions peuvent complexifier la mise en œuvre des opérations. Frédéric MONIN-GUENOT donne l'exemple d'un mur bahut avec des ouvertures permettant le passage de la petite faune, cela facilite également l'écoulement des eaux. Cela peut se mettre en œuvre facilement, il sera possible de mettre en place une boîte à outils pour expliquer comment appliquer techniquement ces prescriptions.

Bruno VIDALIE fait part de l'expérience du SCOT du Territoire de Belfort.

Rokaya TOUBALE demande si des prescriptions particulières seront données pour les projets d'aménagement comme les ZAE. Ces questions doivent être traitées en amont des projets, afin d'intégrer la biodiversité.

Frédéric MONIN-GUENOT ajoute que le coefficient de biotope peut également être un outil de préservation de la biodiversité (surfaces fonctionnelles pour la biodiversité).

- La largeur des corridors sera remplacée par leur fonctionnalité.

Au sujet des zones humides :

Hélène PERNOT ne souhaite pas que des études supplémentaires soient prescrites sur l'ensemble du territoire au regard des zones humides. Claude MAURY répond qu'il s'agit de prendre en compte la bibliographie existante puis de réaliser des études de terrain seulement pour les zones à urbaniser des PLU-PLUI.

Au sujet de la nature ordinaire :

Marguerite PIERREL insiste sur l'importance de la nature ordinaire, pas uniquement dans les zones urbaines, afin d'être attentif à la question de la préservation de la biodiversité.

Jacky FRESLIER demande si le terme « intéressants » n'est pas trop subjectif. Claude MAURY répond qu'il s'agit en fait de hiérarchiser les éléments de nature ordinaire.

Laurent SEGUIN précise que la limite de 30m proposée en lisière des massifs forestiers s'entend bien par rapport aux constructions et non par rapport aux terrains.

Pierric TARIN s'étonne qu'il n'y ait rien au sujet de l'agriculture à préserver. Il est indiqué que ce sujet sera traité à part entière lors d'un atelier dédié.

2. Préservation de la qualité des cours d'eau et des étangs

Olivier CATRIN demande s'il ne faudrait pas parler de zones inondables plutôt que d'une bande de 10m inconstructible (hors des zones urbanisées). Il faut éviter la confusion entre zone inondable et la bande de 10 m inconstructible. Une autre formulation sera proposée.

Il souhaite qu'un lien soit fait entre installations hydroélectriques et propagation des crues.

Il précise que les interventions sur le lit mineur des cours d'eau doivent se faire de manière proportionnée et selon les enjeux.

Il indique que la renaturation des cours d'eau est encouragée notamment en amont des zones urbaines.

André MARTHEY informe qu'un nouveau règlement du SIBHVO définira les actions sur les cours d'eau.

Concernant les étangs, Laurent SEGUIN rappelle qu'en zone de montagne, la loi interdit toute construction à moins de 300m des rives des plans d'eau. Pour y déroger, il s'agit de définir quels étangs sont de faible importance. Concernant le PLU de Faucogney, des constructions peuvent être autorisées sur une bande de 5 à 20m des rives en suivant des prescriptions particulières (aménagements légers, etc...).

Frédéric MONIN-GUENOT précise qu'une méthode plus globale a été définie sur tout le secteur des Mille Etangs.

3. Préservation de la ressource en eau, alimentation en eau potable de la population

Rokaya TOUBALE indique que l'eau est une question interterritoriale qui dépasse les limites du SCOT et qu'il est nécessaire de sécuriser son approvisionnement.

Olivier CATRIN souhaite que la problématique des volumes prélevables définis par le SAGE soit indiquée dans le SCOT.

Violette BEAUVAL indique que le volet économique est une grande inconnue du développement et qu'il est difficile d'aller plus loin. L'interSCOT a demandé des éléments aux services de l'Etat sur ce sujet mais n'a pas eu de retour.

L'interSCOT s'est penché sur la question globale du partage de la ressource. Une réunion de présentation du SAGE du Breuchin a également été coorganisée le 10 juillet 2017. Il est proposé que la problématique du partage de la ressource en eau soit renvoyée au niveau communal.

Laurent SEGUIN revient sur l'interdiction de créer des étangs (cf. SAGE du Breuchin) ; Olivier CATRIN confirme, hors projet d'intérêt général.

Marguerite PIERREL évoque la protection des zones de captage.

4. Prise en compte des risques inondations et mouvements de terrain

Hélène PERNOT indique que le règlement des PPRI s'impose aux documents d'urbanisme locaux mais que de nombreuses communes ne sont pas couvertes et se retrouvent avec des documents très anciens qu'il faut traduire... Ces documents font partie des porter à connaissance de l'Etat. Le risque d'erreur est donc élevé.

Rokaya TOUBALE souhaiterait que la méthode ERC (éviter, réduire, compenser) soit appliquée à l'imperméabilisation.

Concernant la gestion des eaux à la parcelle, Robert MORLOT attire l'attention sur le fait que la réduction de la taille des parcelles entraîne une diminution des zones potentielles d'infiltration autour des constructions. Il ajoute par ailleurs que des communes ne sont pas citées concernant le risque minier.

5. Lutte contre le changement climatique

Au sujet de la densification autour des gares, Pierric TARIN indique que la gare de Ronchamp est trop éloignée du centre et qu'une densification du centre sera plutôt recherchée.

Hélène PERNOT souhaite que les densités plus élevées soient fonction de l'armature urbaine mais pas nécessairement des gares.

Bruno VIDALIE pense que cela peut faire l'objet d'une recommandation.

Au sujet des déplacements, Laurent SEGUIN indique qu'une étude est en cours sur les aires de covoiturage, portée par le Département. Elle sera rendue publique fin septembre.

Frédéric MONIN-GUENOT préférerait parler d'adaptation du bâti aux enjeux actuels, ce qui serait moins réducteur que les seules performances thermiques.

Hélène PERNOT n'est pas favorable à l'imposition de performances énergétiques renforcées. Elle souhaiterait plutôt que cela apparaisse en recommandation.

- Une reformulation des prescriptions liées à la rénovation du patrimoine bâti sera proposée, en lien avec la partie consacrée à l'habitat et au logement.

Au sujet des énergies renouvelables et plus particulièrement du photovoltaïque, Pierric TARIN indique que les élus de la Chambre d'Agriculture les refusent au sol en zone agricole sauf exceptions (surfaces artificialisées, délaissés d'infrastructures, etc...). Il souhaiterait que soit mentionnée une hiérarchisation des lieux d'installation de PV ; il proposera une rédaction.

Thibault AUBERTIN mentionne qu'il ne faut pas oublier les particuliers dans la question des ENR. Les PV peuvent être installés en toitures ou dans les jardins des particuliers.

Marguerite PIERREL ne veut pas que les ENR soient réduites au photovoltaïque (bois, éolien, hydroélectricité, ...).

Rokaya TOUBALE souhaite que les réseaux de chaleur soient inscrits.

Des discussions ont lieu autour de la justification des choix énergétiques dans les opérations importantes. Certains pensent que c'est trop contraignant, pour d'autres ce sujet est important, il ne s'agit pas d'imposer mais de demander de justifier un choix énergétique. Il est proposé de reformuler cette proposition, la maintenir en prescription mais en précisant les moyens de justification.

Rokaya TOUBALE indique que l'adaptation au changement climatique n'est pas traitée, or cela doit apparaître. Il est demandé à la Région par quelles modalités ce sujet devra être abordé dans le SCOT.

Julien OSTER fait remarquer que le paysage n'a pas été abordé. Il est précisé que ce thème sera traité lors d'un autre atelier.

Laurent SEGUIN clôt la séance en remerciant les participants pour les échanges cordiaux. Le projet de DOO évoluera en fonction des remarques et de l'avancée des travaux des autres thématiques.

Il donne rendez-vous au prochain séminaire SCOT qui se déroulera le **jeudi 18 octobre à la Filature de Ronchamp.**

* * * * *



*Atelier environnement et TVB
Lure, jeudi 20 septembre 2018*